

COMMUNE DE GRÉZELS
Séance du 09 décembre 2025

Date de la convocation: 02/12/2025

Le neuf décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien PEREZ

Membres en exercice :
10

Présents : 9
Quorum atteint : oui
Votants: 10
Pour: 10
Contre: 0
Abstentions: 0

Présents : Maurin BERENGER, Agnès CHAPELET-VOYE, Christine COGNÉ, Quentin FOURNIÉ, Patrick JOUCLAS, Serge LEVERGEOIS, Sébastien PEREZ, Marianne PEROCHEAU, Monique RIVIERRE

Représentés : Valérie JAMPIERRE représentée par Quentin FOURNIÉ

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Serge LEVERGEOIS

Objet: Convention d'intervention du SDAIL - D_2025_32

Monsieur le maire rappelle aux conseillers qu'une convention a été signée avec le SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot) en 2023 pour un accompagnement dans le cadre du projet d'aménagement de la traverse et ses abords (bourg et place).

La partie de la traverse est bientôt achevée, et un avenant est nécessaire pour intégrer l'accompagnement sur la partie aménagement du bourg, afin d'ajuster la convention en termes de contenu et de coût de la mission confiée au SDAIL, soit un complément de 3 490.00€ HT pour un coût total de 20 038.00 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur la signature de cet avenant.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte l'avenant à la convention du SDAIL pour l'aménagement du bourg, pour un coût prévisionnel total HT de 20 038.00 €,
- donne pouvoir au maire pour signer tout document afférant à l'opération d'aménagement du bourg, notamment cet avenant.

Le maire de GRÉZELS,
Sébastien PEREZ



Le/la secrétaire de séance,
Serge LEVERGEOIS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12/12/2025
et publié ou notifié
le 15/12/2025

